



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2003/2
18 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-quatrième session

(Genève, 15-17 septembre 2003)

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉFORMES ET ÉQUITÉ SOCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS: VERS UNE QUALITÉ DE VIE DURABLE**

Document de travail*

1. À la demande du Comité des établissements humains, le Bureau a associé le débat approfondi de la soixante-quatrième session aux préparatifs de la réunion régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement durable, au programme de travail du Comité et à la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Ce débat aura pour objet d'évaluer de quelle manière les travaux du Comité s'intègrent dans les trois grands pôles d'activités du Comité: la planification de l'aménagement de l'espace, la politique du logement et l'administration des ressources foncières.

2. Ce document de travail a pour objectif de fournir un cadre permettant d'analyser la contribution du Comité au développement durable des établissements humains et à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹. Il accordera une attention particulière à la dimension sociale du développement durable dans le contexte des secteurs de l'économie et de l'environnement et dans le cadre du mandat qui a été confié aux commissions régionales par le Sommet de Johannesburg par l'intermédiaire du Plan d'application, à savoir: faciliter et promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans leurs activités.

* Établi par un consultant, M^{me} Sacha Tsenkova, avec l'aide du secrétariat de la CEE.

3. Toutes les délégations sont invitées à rédiger des notes écrites ou des monographies sur les moyens d'instaurer la durabilité sociale dans les établissements humains par des réformes de la planification de l'aménagement de l'espace, de la politique du logement et de l'administration des biens fonciers. Les conclusions du débat approfondi du Comité seront reproduites dans le rapport de base de la CEE pour la réunion régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

Généralités

4. En ce début de XXI^e siècle, la mondialisation et la viabilité sont les thèmes centraux du programme mondial d'action en faveur du développement². La région de la CEE est extrêmement urbanisée, plus de 80 % de la population étant concentrée dans les zones urbaines, et elle est confrontée à des problèmes d'urbanisation de plus en plus complexes. Avec la mondialisation de l'économie et la division croissante du travail, les villes sont devenues des réseaux de croissance économique et de développement commercial³. La diversification économique, l'hétérogénéité sociale et la diversité culturelle sont leurs principaux atouts. En dépit de l'essor économique remarquable que connaissent les principaux centres urbains dans la région de la CEE aujourd'hui, la mondialisation a exacerbé la polarisation sociale et la pauvreté urbaine. Il est actuellement avéré que les problèmes associés à la dégradation de l'environnement et à la polarisation sociale sont concentrés dans les villes. On reconnaît aussi de plus en plus que des réformes durables susceptibles de résoudre ces problèmes doivent porter simultanément sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux, en mettant toutefois l'accent sur des solutions politiques adaptées aux circonstances locales et équitables sur le plan social. Cela suppose de nouveaux modes de gestion des affaires publiques avec un transfert des responsabilités de l'État aux collectivités locales, une démocratisation du processus décisionnel et une véritable consultation de la population.

5. Dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, le passage à l'économie de marché rend encore plus complexe la mise en œuvre du développement durable. L'intégration de ces économies au sein des marchés de la CEE a offert d'intéressantes possibilités d'accroître la prospérité économique et le bien-être social des citoyens. Les villes des pays en transition sont toujours des centres de croissance économique, d'innovation technologique et de diversité culturelle. Toutefois, dans de nombreux pays, la protection sociale s'est considérablement détériorée et les contraintes fiscales nuisent à la qualité de l'infrastructure sociale et des services sociaux. Ces problèmes sont particulièrement sensibles dans les grands centres urbains où la détérioration des conditions de vie s'accompagne d'une progression rapide de la polarisation sociale, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

6. L'aggravation de la pauvreté urbaine est l'une des préoccupations majeures dans la région. Certains groupes comme les ménages à faible revenu, les chômeurs, les personnes âgées et les minorités ethniques, sont les principales victimes de l'exclusion sociale. Si la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité sont beaucoup plus prononcées dans les pays en transition, elles font aussi partie intégrante du paysage social des grandes zones métropolitaines d'Europe occidentale. Ces problèmes compromettent les efforts déployés pour instaurer la prospérité et améliorer la qualité de la vie d'une manière durable. Dans ce contexte, les réformes visant à promouvoir la stabilité sociale et l'équité sociale doivent devenir un élément clef des stratégies nationales de développement durable des établissements humains. La meilleure parade consiste à opter pour des politiques qui privilégient la dimension humaine et s'adressent à tous les groupes

sociaux. Dans l'environnement urbain, cette réorientation suppose une nouvelle génération de politiques municipales – aménagement de l'espace, logement, transports et prestations de services urbains – qui favorisent l'équité sociale.

7. Le concept de durabilité est interprété de manière différente par les pays de la région de la CEE, en fonction de leurs priorités, de leurs politiques et de leur histoire. Toutefois, les politiques visant à l'appliquer dans la pratique mettent l'accent sur l'interaction de tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Bien que les résultats obtenus dans ce domaine soient généralement évalués sur les plans matériel et économique, ils sont de plus en plus souvent associés aux concepts de bonne gestion des affaires publiques, d'équité sociale et de participation des citoyens⁴. S'il n'existe pas de schéma directeur indiquant la méthode à suivre pour atteindre l'objectif de la viabilité, une série de documents importants de politiques générales adoptés par le Comité des établissements humains de la CEE dessine la trajectoire possible d'une stratégie gouvernementale.

Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle

8. Le Comité des établissements humains s'est fixé pour objectif de promouvoir le développement durable dans la région, de contribuer à la prospérité économique et sociale et de favoriser une gestion démocratique des affaires publiques. Cet objectif est énoncé de façon explicite dans la *Stratégie* de la CEE (ECE/HBP/120) qui a été adoptée à la réunion ministérielle en 2000. Ce document définit la vision stratégique de l'action que le Comité entend mener en priorité pour faire face aux principales difficultés qui entravent les perspectives de développement durable dans la région. Les changements d'orientation et les mesures à mettre en œuvre s'articulent autour de cinq objectifs:

- a) Promouvoir un système démocratique de gestion des affaires publiques répondant aux besoins des communautés locales;
- b) Rendre les agglomérations davantage compatibles avec la protection de l'environnement;
- c) Faciliter la cohésion sociale et renforcer la sécurité;
- d) Promouvoir l'introduction de réformes fondées sur le marché dans les secteurs du logement et de l'urbanisme;
- e) Améliorer les marchés fonciers et immobiliers et garantir les droits en matière de biens fonciers.

9. Dans le contexte d'un dialogue politique à long terme avec les gouvernements nationaux, le Comité insiste expressément sur l'échange d'expériences et de connaissances et sur la nécessité d'améliorer les cadres juridiques, institutionnels et gestionnaires dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Le développement durable peut être mis en pratique par le biais de toutes sortes d'activités visant à assurer la viabilité urbaine et à favoriser l'intégration des économies en transition dans la région de la CEE.

10. Pour traduire la *Stratégie* dans les faits, il convient de continuer à privilégier des villes durables caractérisées par un dynamisme économique, une ouverture sociale et un souci de l'environnement; des villes vivables qui encouragent l'équité sociale tout en contribuant au développement de l'ensemble du pays. Dans plusieurs documents directifs récents, le Comité a réaffirmé sa détermination à favoriser la viabilité urbaine en introduisant des réformes dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de la rénovation urbaine, de la gestion des logements et de l'administration des biens fonciers. Les questions qu'il convient de se poser aujourd'hui sont les suivantes: i) de quelle manière les activités du Comité contribuent-elles à l'instauration d'une qualité de vie durable dans les établissements humains? ii) quels sont les principaux problèmes sociaux qui peuvent être résolus de façon plus efficace par le Comité? et iii) quels enseignements peut-on tirer des succès et des échecs enregistrés par ce dernier?

Principaux pôles d'activités et principaux obstacles à surmonter

11. Le Comité a regroupé les activités prioritaires au niveau régional en trois pôles: i) l'aménagement de l'espace; ii) le logement; et iii) l'administration des ressources foncières.

12. Ces grands pôles d'activités représentent un large éventail d'options thématiques pour des activités susceptibles d'être déployées aux niveaux national, régional et international, ainsi que pour le transfert de connaissances et l'élaboration de politiques dans la région de la CEE. L'objectif n° 1 est d'agir simultanément dans ces trois secteurs afin de contribuer plus efficacement à l'élaboration de directives et de recommandations et d'atteindre plus rapidement l'objectif de la durabilité grâce à des politiques équitables sur le plan social. Depuis une dizaine d'années, le Comité accorde une importance accrue à la nécessité d'intégrer les pays en transition dans les économies européenne et mondiale et cela demeurera l'une de ses priorités.

13. Bien que les perspectives de croissance économique semblent assez favorables dans ces pays, les répercussions sociales du régime de transition représentent un sérieux obstacle pour les réformes du marché. Les problèmes sociaux les plus importants sont associés à des réaménagements du marché du travail – qui engendrent dans de nombreux pays une augmentation du chômage – et à la différenciation sociale. On observe une divergence croissante dans l'évolution sociale et économique des différents pays entre les partisans les plus acharnés des réformes qui se rapprochent des normes européennes et les autres qui restent à la traîne. Le passage à l'économie de marché et l'évolution vers la démocratie n'ont pas produit les mêmes effets dans tous les pays en transition et/ou pour tous les groupes sociaux. Il paraît de plus en plus évident que la deuxième génération de réformes politiques témoigne d'une prise de conscience accrue de la nécessité de prendre davantage au sérieux les faiblesses du marché et que la protection sociale des groupes vulnérables est peut-être l'aspect le plus important des interventions d'intérêt général.

14. La pauvreté est un problème croissant dans les zones urbaines où l'inégalité des revenus, le chômage et l'insécurité ne cessent de s'accroître. Cette tendance, qui n'est pas près de s'inverser, constitue un changement radical pour ces sociétés traditionnellement égalitaires.

15. L'incidence élevée de la pauvreté et l'inégalité dans les zones urbaines a de profondes répercussions sur le bien-être de la population en ce sens que certains groupes n'ont pas accès à des soins de santé suffisants, à l'éducation et au logement. Les enfants sont particulièrement vulnérables du fait que les femmes travaillent et qu'il n'existe pas assez de structures de garde

d'enfants. L'accumulation de désavantages, généralement associés au sexe, à la tranche d'âge et à l'appartenance ethnique, engendre une augmentation des inégalités sociales entre les différents groupes sociaux, dont les plus mal lotis sont les personnes à faible revenu, les familles monoparentales ou les ménages dirigés par une femme⁵.

16. En outre, la décentralisation amorcée dans les pays de la région confère aux autorités locales des pouvoirs accrus en matière de planification et de fourniture de services municipaux. Cette redistribution des responsabilités s'est produite juste au moment où les gouvernements commençaient à réduire les dépenses publiques et à s'en remettre de plus en plus aux forces du marché pour stimuler la croissance économique. Les régimes fiscaux et les programmes de subvention ont été sérieusement réévalués; les budgets sociaux ont été réduits et de nombreuses obligations de dépenses se retrouvent par conséquent sans financement.

17. Dans le contexte de la décentralisation et des contraintes fiscales, le principal objectif de la **planification de l'aménagement de l'espace** sur le plan social doit être de prévenir la montée de la pauvreté et de l'exclusion sociale plutôt que de combattre leurs effets. Dans la pratique, il s'agit d'améliorer l'accès à l'emploi, aux services sociaux, à des débouchés économiques et au logement, en veillant à instaurer l'équité sur le plan social dans l'utilisation des ressources foncières, les transports publics et les services sociaux. Les femmes et les jeunes sont particulièrement concernés par ces mesures, et plus spécialement ceux qui sont désavantagés par des politiques de transport et de logement qui ne favorisent pas la mobilité résidentielle et restreignent l'accès à l'emploi.

18. Dans le secteur du **logement**, la plupart des pays en transition s'efforcent de favoriser un fonctionnement plus efficace et plus équitable du marché du logement. Les premières années de spéculation et d'escalade des prix des logements ont fait place à une stagnation du marché, y compris dans les pays les plus dynamiques, et l'offre de nouveaux logements s'est effondrée. La morosité du marché du logement s'accompagne d'une activité encore plus faible des taux hypothécaires. Bien que les allocations de logement aient été réduites, elles sont souvent plus élevées que dans la plupart des pays industrialisés dans lesquels le secteur du logement repose traditionnellement sur le jeu du marché.

19. On a toutefois fait valoir que la décentralisation a souvent pour effet de détourner les subventions de leurs cibles, en ce sens qu'elles ne profitent pas nécessairement aux personnes socialement défavorisées. Il convient en outre de signaler la forte tendance à la privatisation du parc de logements au point que plus de 85 % des habitants sont propriétaires de leur logement. Ces propriétaires sont souvent, par ailleurs, des personnes à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'entretenir leur logement, ce qui favorise un recul des investissements et une détérioration massive du parc de logements.

20. Les réformes récentes introduites par les pays en transition dans l'**administration des biens fonciers** visent essentiellement à mettre en place un cadre juridique et administratif pour le marché de l'immobilier. L'élaboration progressive d'un cadastre et de systèmes d'enregistrement des titres de propriété rend possible la restitution des biens et la privatisation des terres agricoles et urbaines. Pourtant, des transactions informelles ont lieu, même dans les pays les plus avancés, et le manque d'investissements dans les infrastructures publiques est à l'origine de la pénurie de terres viabilisées. En outre, la réglementation des marchés fonciers urbains est toujours dominée par la bureaucratie et elle est moins réactive aux signaux du marché, et les règles de discipline

financière en vigueur en matière d'investissements fonciers et le système de l'impôt sur la fortune présentent des insuffisances.

21. La corruption et le manque de transparence dans la restitution et la privatisation de biens fonciers ainsi que dans le processus de planification représentent de sérieuses entraves pour le développement d'un marché de l'immobilier efficace. Il faut ajouter à cela l'occupation de terres agricoles situées en zones périurbaines et la prolifération d'établissements illégaux dans lesquels l'inefficacité des services administratifs conjugués à la pauvreté urbaine engendre un cycle de récession sur les plans économique et social.

22. Ces difficultés sociales et sectorielles peuvent avoir des conséquences dramatiques à court et à long terme sur la protection sociale et l'économie, si elles ne sont pas résolues à temps. Pour les résoudre de façon efficace, il faudra entreprendre des réformes d'ensemble dans une perspective intersectorielle élargie en prêtant une attention particulière à l'équité sociale. Il convient en particulier de mettre l'accent dans le programme d'action gouvernementale sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'aménagement de l'espace, de l'administration des biens fonciers et des politiques de logement et d'axer les politiques publiques sur la distribution des revenus et la croissance économique.

Planifier l'aménagement de l'espace de façon à encourager une qualité de vie durable dans les établissements humains

23. Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, les activités du Comité ont essentiellement porté sur l'élaboration d'un concept de ville viable et vivable et de directives visant à assurer la durabilité de la planification et de la gestion. En outre, plusieurs études et ateliers ont contribué à diffuser des méthodes éprouvées permettant d'assurer une rénovation urbaine durable (notamment à Bratislava et à Budapest). Le Comité a soutenu un travail de comparaison des établissements humains dans la région de la CEE et la première évaluation des tendances observées dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est en matière d'urbanisation et de logement. Les activités du Comité dans ce domaine concernent principalement des initiatives de rénovation urbaine associant des mesures économiques et sociales et des politiques de logement et de planification.

24. Si le regroupement d'activités facilite la mise en œuvre des cinq objectifs de la *Stratégie* de la CEE, il permet aussi et surtout de promouvoir un système de gestion démocratique des affaires publiques et de favoriser la cohésion sociale. Les efforts ainsi déployés permettent aux pays de bénéficier du *processus* de mondialisation et de promouvoir des villes vivables. On admet volontiers que la transformation des paysages urbains exerce des répercussions sur la répartition géographique de la population et de la production ainsi que sur les modes de consommation et les structures sociales. Chacun de ces paramètres influe à son tour sur les divers systèmes d'établissements humains dans la région et engendre des besoins spécifiques pour chacun d'eux s'agissant de l'aménagement urbain et de l'administration des affaires publiques soucieuse d'équité sociale. Le Comité a par ailleurs laissé entendre à plusieurs reprises dans des déclarations de politique générale que des politiques d'intérêt général efficaces associées à des actions communautaires et à des partenariats, secteur public-secteur privé pouvaient rendre les villes plus compétitives et favoriser grandement la viabilité urbaine.

25. Selon les *Directives de la CEE pour la planification et la gestion d'un habitat compatible avec un développement durable* (ECE/HBP/95), les résultats comptabilisés des réformes introduites dans l'aménagement de l'espace et dans les politiques urbaines pour ce qui concerne la pauvreté, le chômage et l'équité sociale sont des indicateurs importants d'une qualité de vie durable. Sur la base de ces résultats, on peut se faire une idée des stratégies d'interventions qu'il convient de mettre en place et qui consistent à mettre l'accent sur la rénovation, les logements sociaux ou les activités ciblées dans les secteurs du transport, de l'adduction d'eau et de l'assainissement, en répondant à la demande de façon durable. On s'efforce de plus en plus d'améliorer la vivabilité et la compétitivité des villes par une bonne gestion des affaires publiques et par une politique responsable et transparente des pouvoirs publics répondant à des objectifs communs.

Réformer le secteur du logement et garantir l'équité sociale de façon durable

26. Les activités dans ce domaine comprennent des études analytiques du secteur du logement et des directives relatives à la gestion des immeubles locatifs et à la fourniture de logements sociaux reposant sur des comparaisons inter pays. Les activités dans le secteur du logement, en dépit de leur caractère sectoriel, peuvent contribuer de façon décisive à la mise en pratique du concept de viabilité et à la réalisation de deux objectifs de la stratégie de la CEE: réformer le marché dans le secteur du logement et de l'urbanisme et assurer la cohésion sociale.

27. Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme dans les pays en transition. Le Comité contribue à l'élaboration de monographies sur le secteur du logement pour l'Albanie, la Bulgarie, la Lituanie, la Pologne, la République de Moldova, la Roumanie et la Slovaquie et à la poursuite de ces études pour l'Arménie et la Fédération de Russie. Ces monographies représentent un instrument efficace pour les gouvernements nationaux et les principaux intéressés qui apportent leur concours à l'analyse de leurs politiques, de leurs stratégies, et de leurs structures institutionnelles et financières dans le secteur du logement. Les monographies sont un exercice évolutif qui permet d'établir un programme d'action cohérent. Elles prennent en considération les aspects économiques, sociaux et environnementaux des réformes du secteur du logement pour garantir leur viabilité.

28. Elles partent du principe que la durabilité économique du secteur du logement est étroitement conditionnée par l'accessibilité financière. Il s'agit là d'une question essentielle puisque le passage du système socialiste, dans lequel le secteur du logement est excessivement subventionné, à un système fondé sur le marché, dans lequel l'utilisateur paie l'intégralité des services, a sérieusement limité l'accessibilité financière de ces services. La pénurie de logements abordables pour les jeunes familles et les personnes socialement défavorisées est universelle. Le Comité souligne en outre l'importance de la durabilité économique du point de vue des stratégies visant à empêcher la dévalorisation du parc de logements existant. Il aborde en particulier le vaste problème du délabrement de l'habitat consécutif aux contraintes financières mais aussi à la définition insuffisante des droits de propriété dans les nouvelles *Directives de la CEE concernant les logements en copropriété dans les pays en transition* (ECE/HBP/123).

29. Pour assurer la durabilité sociale dans le secteur du logement, il faut réduire au minimum les effets de l'habitat sur la santé et la sécurité des occupants, prendre en considération les

besoins des personnes âgées et des personnes socialement défavorisées et pouvoir disposer de tout un éventail de logements abordables pour faciliter la mobilité et les possibilités de choix. Devant le nombre croissant de sans-abri et les autres difficultés liées à la transition, le Comité a décidé d'accorder une attention particulière à ce secteur dont l'atelier sur le logement social a souligné l'importance essentielle pour assurer l'équilibre et la stabilité sociales. Ce changement d'orientation et cet échange d'expériences dans la région sont importants pour les pays en transition où l'appui au logement social et d'autres formes d'assistance sociale ont été fortement réduits pour des raisons d'austérité fiscale.

30. Le Comité encourage l'adoption de politiques nationales et locales susceptibles de favoriser la durabilité de l'habitat sous tous ses aspects, en préconisant des approches interdisciplinaires et multisectorielles. Il insiste particulièrement sur les aspects environnementaux en mettant l'accent sur les économies d'énergie dans les travaux de rénovation et sur le développement d'associations de propriétaires pour encourager une amélioration durable des logements. Les recommandations contenues dans les monographies et dans les Directives proposent plusieurs possibilités de réformes juridiques, institutionnelles et financières et peuvent être d'une grande utilité pour aider les communautés à adopter des politiques socialement équitables dans le domaine du logement. Le succès des efforts déployés par chaque pays dans ce domaine dépendra de la détermination des dirigeants à agir et à trouver des solutions concrètes.

Utilité d'une bonne administration des biens fonciers pour garantir l'équité sociale

31. Les éléments de base dans l'administration des biens fonciers sont les Directives relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96), et la diffusion d'informations sur les modes de gestion des biens fonciers qui ont fait leurs preuves et de conseils pratiques sur le renforcement des capacités institutionnelles dans la région de la CEE. Les activités auxquelles le Comité a apporté sa contribution à ce jour ont permis d'aider les pays en transition à améliorer leurs systèmes de cadastre, leurs procédures d'enregistrement des biens fonciers et la sécurité des droits de propriété privée dans l'immobilier.

32. Il faut relever deux aspects essentiels de ces activités: i) l'étude de divers régimes d'administration de biens fonciers axée sur l'analyse des problèmes nationaux (Arménie, Fédération de Russie, Géorgie); et ii) les études inter pays encourageant de meilleures solutions politiques et l'échange d'expériences dans la région.

33. Une bonne administration des biens fonciers est une condition essentielle pour garantir la compétitivité des marchés de l'immobilier et du logement, en particulier dans les zones urbaines. La création de villes vivables nécessite une croissance générale et dynamique de l'emploi, des revenus et des investissements. Les méthodes permettant de promouvoir l'équité sociale doivent être compatibles avec des systèmes d'incitation qui encouragent la productivité, la concurrence et la sécurité du droit à l'occupation d'un logement. L'intérêt d'une bonne administration des biens fonciers sur le plan social et économique est notamment de permettre le fonctionnement efficace d'une société dans laquelle la terre et la propriété foncière sont la principale source de richesse pour les personnes physiques ou morales ou pour l'État. Cette interdépendance entre l'individu et la terre est une condition essentielle de la prospérité économique et de la capacité des politiques officielles à instaurer l'équité sociale.

34. Dans des recommandations qu'elle a récemment adoptées, la CEE continue de promouvoir des modes d'administration des biens fonciers qui favorisent des débouchés intéressants et intégrés dans l'espace pour le logement, les biens fonciers, l'immobilier et les transports publics. Elle met aussi l'accent sur les problèmes de dysfonctionnement qui peuvent survenir dans les systèmes de cadastre et d'enregistrement et/ou sur les lacunes de l'administration publique, qui entraînent des frais de transaction élevés pour les ménages et les entreprises (Arménie et Géorgie).

35. Ces activités contribuent à assurer la viabilité urbaine en favorisant une plus grande transparence et un fonctionnement plus efficace des marchés de l'immobilier et une planification urbaine de type participatif, attentive aux besoins du marché (Examen du système d'administration des biens fonciers de la Fédération de Russie, HBP/2003/7 et Add.1). Ces efforts ont pour but d'orienter les investissements futurs dans l'immobilier et les transports publics afin d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi et au logement de tous les résidents grâce à une urbanisation diversifiée et plus dense répondant aux attentes de la population et au souci de préserver l'environnement.

Questions à examiner

36. Dans les paragraphes précédents, plusieurs questions ont été évoquées concernant les réformes à mettre en place pour assurer la durabilité urbaine et l'équité sociale dans la région de la CEE. Les délégations voudront peut-être se référer à l'un des pôles d'activités du Comité de la CEE (planification de l'aménagement de l'espace, logement, administration des biens fonciers) ou à plusieurs d'entre eux et faire part de leurs expériences pratiques ou des résultats qu'ils ont obtenus dans ce domaine (voir par. 3 ci-dessus). Les débats pourraient s'orienter autour des questions ci-après:

- a) De quelle manière les logements sociaux peuvent-ils promouvoir l'équité sociale? Quelles sont les solutions pratiques disponibles?
- b) Les monographies peuvent-elles servir à soutenir l'équité sociale? Si oui, comment?
- c) Quelles sont les politiques et les mesures pratiques qu'il convient de prendre pour améliorer durablement l'accès aux services urbains essentiels (gestion de l'eau et des déchets, transport et logement) dans les grands centres urbains?
- d) Compte tenu de l'importance croissante de la privatisation des logements dans la région, quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour assurer un accès équitable au logement?
- e) Dans quelle mesure les partenariats secteur public-secteur privé peuvent-ils s'avérer un moyen efficace de rénover les zones urbaines et de lutter contre l'exclusion sociale? Citer des exemples pratiques de méthodes qui ont fait leurs preuves;
- f) Des politiques novatrices d'aménagement de l'espace ont-elles été mises en place pour lutter contre l'exclusion économique et sociale dans les villes? Ont-elles été efficaces? Quels enseignements peut-on en tirer?
- g) Est-il possible de garantir l'accès à la terre et la sécurité des droits fonciers d'une manière équitable sur le plan social? Quelles sont les méthodes efficaces pour favoriser l'accès des populations urbaines défavorisées à la terre et au logement?

Notes

¹ En septembre 2000, 147 chefs d'État et de gouvernement réunis à New York ont signé la Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2) dans laquelle ils affirment leur volonté collective d'œuvrer en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) élaboré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies donne une impulsion nouvelle aux objectifs que se sont fixés les États signataires de cette Déclaration et aux engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, les investissements dans la santé et l'éducation, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la préservation durable de l'environnement.

² La place centrale des questions urbaines dans le programme de développement durable aux niveaux national et mondial a été reconnue sur la scène internationale. Le programme Habitat adopté par 171 gouvernements lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en 1996, a représenté une étape décisive dans la promotion de villes se prêtant à un développement social et environnemental durable. Il a aussi délivré un message important, à savoir qu'une bonne gestion urbaine est une condition essentielle du développement durable. Ces engagements ont incité les principaux donateurs à modifier leurs priorités pour répondre aux défis posés par la croissance des villes dans le monde.

³ Il est particulièrement important d'instaurer une synergie entre les secteurs rural et urbain pour favoriser le développement national. Ces deux secteurs constituent des marchés indissociablement liés par des mouvements de personnes, de marchandises, de services, d'informations et de technologies. Les problèmes de développement rural se recourent fréquemment avec les priorités urbaines, y compris la nécessité de soutenir l'agriculture par l'intermédiaire des services et des marchés et de gérer la croissance des petites villes, lesquelles sont souvent rattachées à une structure municipale plus vaste qui recouvre à la fois des établissements ruraux et urbains.

⁴ La nécessité d'un engagement durable des pouvoirs publics a été confirmée par Habitat II ainsi que par plusieurs forums de la CEE. La Charte des villes européennes pour la durabilité décrit la durabilité comme un processus créatif, dynamique et évolutif d'équilibrage qui touche tous les aspects du processus décisionnel.

⁵ Il est largement reconnu que dans les pays en transition, les femmes ont été les plus affectées par la détérioration des conditions sur le marché du travail. À la suite des mesures d'austérité adoptées au niveau macroéconomique, elles ont perdu les avantages et l'accès aux services dont elles bénéficiaient tant qu'elles n'étaient pas salariées. L'écart entre le salaire des hommes et des femmes, même s'il tend à se réduire d'une manière générale, demeure de l'ordre de 25 à 30 %. Cette inégalité de rémunération, associée au fait que les femmes sont obligées de concilier leur vie professionnelle avec leurs obligations familiales et les soins que réclament leurs parents vieillissant, est à l'origine de multiples désavantages.
